

Département du GARD

**Mairie de SAINT PAUL LA COSTE**

**PROJET d'ASSOCIATION COMMUNALE de CHASSE AGREE  
(ACCA)**

**AVIS de Dépôt du rapport du Commissaire Enquêteur**

Mesdames, Messieurs

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 janvier au 15 juin 2022 et conformément aux articles suivants du code de l'environnement :

- R 422-29 : *Le dossier du commissaire enquêteur mentionné à l'article R. 422-28 est déposé à la mairie de la commune pour être communiqué à tous les intéressés, en même temps qu'est ouvert un registre coté et paraphé, destiné à recevoir les réclamations et observations des propriétaires et des détenteurs du droit de chasse,*
- R422-31 : *Au terme d'un délai de dix jours francs à compter de ce dépôt, le dossier complet de l'enquête est transmis au président de la fédération départementale des chasseurs, après avis du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête sur les observations présentées. Au cours de ce délai, le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête peut entendre toute personne qu'il paraît utile de consulter.*

**Le rapport d'enquête établi par le Commissaire Enquêteur est consultable à la Mairie<sup>1</sup> de St Paul La Coste du 12 septembre au 21 septembre 2022 inclus ; un registre sera mis à la disposition du public pour recueillir d'éventuelles observations sur le rapport.**

Au terme de ce délai de 10 jours francs, le rapport sera communiqué à la Fédération des Chasseurs du Gard, autorité compétente pour la décision à prendre sur le projet.

<sup>1</sup> La Mairie est ouverte au public :

Lundi | Jeudi (Permanence du secrétariat de la mairie) de 14h00 à 17h00 et de 17h00 à 18h00 (Sur rendez-vous)  
Vendredi (Permanence des élus) de 14h00 à 17h00